

## Intermédiaires de données : Agdatahub, Hub One DataTrust et MiTrust inscrits au registre européen

Communiqué de presse • Paris, le 4 juin 2024 • **Alors que la loi SREN, visant à sécuriser et réguler l'espace numérique, vient d'être promulguée, l'Association pour l'Intermédiation de Donnée (AID) se félicite de la désignation de l'Arcep comme autorité de régulation des intermédiaires de données en France et de l'inscription officielle de trois de ses adhérents au Registre européen des services d'intermédiation de données.**

### Un statut de tiers de confiance, régulé par l'Arcep

La loi SREN a pour but de renforcer la confiance et la concurrence dans l'économie de la donnée. Elle comporte ainsi des mesures qui doivent par exemple restaurer l'équité commerciale sur le marché du cloud et adapter le droit français afin d'appliquer les récents règlements européens sur les données, personnelles ou non, à l'instar du Data Governance Act (DGA).

Ce texte institutionnalise à l'échelle de l'Union européenne le statut d'intermédiaire de données : **un tiers de confiance qui facilite et sécurise l'échange de données entre leurs détenteurs et des utilisateurs.** En France, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) a été désignée comme l'autorité qui contrôle et surveille le respect des exigences énoncées dans le DGA, ce qui vaut aux structures qui se notifient d'être inscrites au Registre européen des services d'intermédiation de données. L'Arcep va aussi faire valoir la position française dans le domaine des services d'intermédiation de données aux niveaux européen et international.

### Nos adhérents, premiers notifiés comme intermédiaires de données en France

Le second motif de satisfaction d'AID est l'enregistrement de trois de ses adhérents au Registre européen des services d'intermédiation de données.

*« La récente notification d'Agdatahub, pour les secteurs agricole et agroalimentaire ; Hub One DataTrust, pour l'aéroportuaire, et MiTrust, pour les données personnelles authentiques, fait figurer la France en force sur le registre central des intermédiaires de données, sur des secteurs variés. La prochaine étape est la labellisation de nos adhérents comme gage de confiance supplémentaire garantissant ainsi leur conformité avec les critères réglementaires définis par le DGA »,* commente Sébastien Picardat, président d'AID.

AID, quant à elle, continue à faire remonter les questions sur l'application des nouveaux règlements auprès des pouvoirs publics, à capitaliser les expertises de ses adhérents et à promouvoir le rôle des intermédiaires de données dans la filière data, notamment au travers de ses publications sur les réseaux sociaux, autour du #dataintermediation. L'association prépare aussi **son premier colloque, le 24 octobre, à Issy-les-Moulineaux.**

### À propos d'AID, Association pour l'Intermédiation de Données

AID a été créée en novembre 2023 par Agdatahub, Apidae Tourisme, Dawex, Hub One DataTrust, Orange Business et Prometheus-X, avec le soutien de la Banque des Territoires. En 2024, MiTrust, Afteriize et Euris ont rejoint l'association. AID vise notamment à définir la politique et la stratégie générale touchant à l'ensemble des questions transversales relatives aux activités d'intermédiation et d'espaces de données. En ce sens, elle a notamment pour mission de représenter les Prestataires de Service d'Intermédiation de Données, ainsi que les utilisateurs de ces services d'intermédiation de données, auprès des pouvoirs publics en France et en Europe. Pour en savoir plus : <https://data-intermediation.eu>

Contacts presse • **LauMa communication**

Fatima-Zahra Farahate • fatima-zahra.farahate@lauma-communication.com • 06 69 78 18 87

Laurent Mignon • laurent.mignon@lauma-communication.com • 06 10 17 54 84